

### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**AIM MELANION DIVIDENDES part « B » - (FR) Code ISIN : FR0011619352**  
**Société de gestion : ADVENIS INVESTMENT MANAGERS, société du groupe ADVENIS**

### Objectifs et politique d'investissement

Le fonds AIM MELANION DIVIDENDES, de classification « diversifié », a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance absolue décollée des marchés. La stratégie d'investissement repose essentiellement sur les marchés des futures sur dividendes de sociétés cotées de la zone Europe. L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé.

L'équipe de gestion réalise des prévisions sur les dividendes futures des sociétés, individuellement et également, par agrégation, sur les dividendes de nombreux indices actions internationaux. Il est précisé que le porteur ne bénéficiera pas directement des dividendes versés par les actions et /ou indices détenus en portefeuille. La stratégie d'investissement s'appuie sur des anticipations de dividendes et dans une moindre mesure sur des dividendes réalisés. La stratégie d'investissement repose sur deux grandes familles de stratégie :

**1) « Analyse fondamentale » :**

- Des stratégies directionnelles, acheteuses ou vendeuses, sur le ou les dividendes futurs d'une action ou d'un indice.
- Des stratégies de valeur relative, ou « long-short » sur les dividendes d'une action par rapport à une autre ou par rapport à un indice.
- Des stratégies de « portage » sur le dividende futur, d'une action individuelle ou d'un indice.

**2) « Trading »**

- Stratégies acheteuses ou vendeuses, du ou des dividendes futurs, couvertes par des positions opposées sur l'action sous-jacente.
- Stratégies, acheteuses ou vendeuses, sur la « courbe » des dividendes futurs d'une action ou d'un indice. Une position acheteuse achète les dividendes éloignés dans le temps et vend les dividendes proches.
- Stratégies d'arbitrage d'un indice de dividendes contre les dividendes de ses constituants.

Les prises de décisions sont discrétionnaires pour l'ensemble des stratégies. Ces stratégies sont complémentaires et indépendantes les unes des autres. Les stratégies seront réalisées principalement par les instruments financiers suivants :

- Dérivés listés sur les marchés actions, indices et dividendes français ou étrangers ;
- Instruments dérivés sur le marché des changes (swap de change, change à terme) afin de couvrir le portefeuille.

Actions en direct principalement de grandes capitalisations sur la zone Europe lorsque le gérant choisira de ne pas réaliser les stratégies par le biais de futures uniquement.

Obligations et titres de créances pour la gestion de la trésorerie

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP AIM MELANION DIVIDENDES pourra avoir une exposition brute maximale supérieure à 200%. Le contrôle du risque global du fonds sera suivi en méthode probabiliste avec une limite en Value at Risk (VaR). L'exposition brute est obtenue en additionnant les positions acheteuses aux positions vendeuses.

**La durée minimum de placement recommandée** est de trois ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Ce fonds s'adresse à des clients professionnels.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation

**Les demandes de souscriptions et de rachat** sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+2.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ; la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie 4 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché. Il reflète la stratégie de l'OPC sur les marchés de dérivés sur dividendes ». Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Le produit ne comporte pas de garanties en capital. L'investisseur peut ne pas retrouver la valeur de son investissement initial.

### Risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur de risque :

- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que par ce biais, la volatilité du rendement du FCP est accrue et que l'utilisation de ces instruments peut modifier de manière importante l'exposition du portefeuille par rapport à un simple investissement en direct. La survenance de ce risque pourrait accentuer ou diminuer les fluctuations de valorisation.
- **Le risque de contrepartie** : il s'entend comme le risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- **Le risque de liquidité** lié aux investissements réalisés dans des instruments financiers pouvant présenter une faible liquidité selon certaines circonstances.
- **Le risque de crédit** lié à l'investissement des liquidités disponibles dans le fonds. Il correspond au risque de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

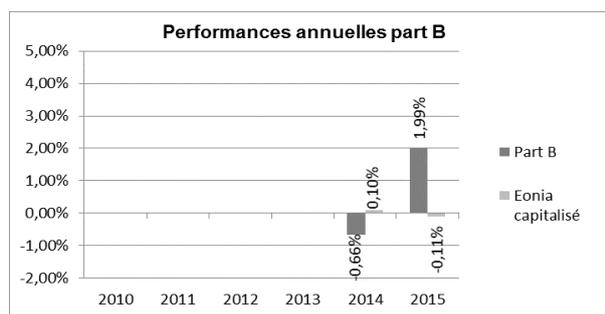
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	2 %
<b>Frais de sortie</b>	0 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,47 %
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	20 % de la performance du fonds au-delà de l'EONIA capitalisé (0,22 % pour le dernier exercice)

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com).

## Performances passées



• Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. La performance de l'OPC est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée.

• Date de création du fonds : 27 décembre 2013

## Informations pratiques

**Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE**

**Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :** Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**ADVENIS INVESTMENT MANAGERS**

12 rue Médéric – 75017 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :

tél 01 70 08 08 40 et [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com)

L'OPC peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com)

**Régime fiscal :** Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'ADVENIS INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ADVENIS INVESTMENT MANAGERS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21.03.2016